




# LA NYAMBA EN PARADE



Responsable du projet : Dina ANDRIANAIVORAVELONA

 [dina.andrianaivoravelona@oulangananyamba.com](mailto:dina.andrianaivoravelona@oulangananyamba.com)

 06 39 66 77 06

## PREAMBULE

Le 29 avril 2023, l'association Oulanga Na Nyamba organise un grand événement pour **valoriser la tortue marine**. Cette journée sera un moment festif, un carnaval, un défilé de chars décorés à l'effigie de la tortue marine avec une élection du meilleur char. Cet événement est également une opportunité pour promouvoir la destination de Mayotte afin de promouvoir notre île comme incontournable pour l'observation et la valorisation de la tortue marine. L'association est accompagnée par plusieurs partenaires dans l'organisation de cet événement qu'elle remercie vivement.

# Règlement cadre du concours de char

## Article 1 : ORGANISATION

L'association Oulanga Na Nyamba, dont le siège social est sis au 16 rue de la Mairie de Pamandzi, et son comité d'organisateur, ci-après dénommé « les organisateurs », souhaitent organiser lors de l'évènement intitulé « la Nyamba en parade » un concours du meilleur char décoré pour la mise en valeur de la tortue marine. **Ce concours se déroulera le 29 avril 2023.**

## Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est gratuit et ouvert à tout groupement de 5 personnes physiques minimum et de 15 maximum, de plus de 18 ans, résidant en France et à l'étranger, quelle que soit la nationalité, ci-après dénommé « participant ». Toute personne mineure peut faire partie d'un groupe participant, mais sous la responsabilité et accompagné d'un ou des adultes (parent, tuteur ou responsable de leur structure).

Le participant désignera un leader de groupe qui sera l'interlocuteur principal des organisateurs.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve des termes et conditions du présent règlement.

La participation d'un groupe au concours est limitée à un seul char.

Le non-respect des conditions de participations énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du participant.

## Article 3 : PRINCIPE DU CONCOURS / MODALITES DE PARTICIPATION

Le concours se déroule exclusivement lors de la parade à la date indiquée dans l'article 1, où les participants proposeront un char à 4 roues non motorisé, décoré pour mettre en valeur **la tortue marine**. Les critères d'évaluations seront liés à la créativité, à l'originalité et au message soutenu par le participant. Les participants sont libres de choisir la thématique qu'ils veulent aborder sur la présentation de leur char (par exemple : une tortue en ponte sur la plage, une tortue au large, une émergence, une tortue dans le récif, dans la mangrove...), les participants peuvent pousser leur créativité afin d'exposer un œuvre totalement artistique. Les matériaux utilisés pour décorer les chars doivent être des matériaux qui respectent l'environnement (des matériaux éco-conçus, biodégradables, durables, recyclés...). Il est possible de valoriser les déchets, mais il est interdit d'utiliser des déchets qui risquent de polluer lors de la parade (faire attention au mode de fixation et d'utilisation des déchets). Les participants doivent se présenter avec leur char le jour de la parade.

Les règles de sécurité et le format des chars sont détaillés dans l'article 8 de ce présent règlement.

**L'inscription se fait soit par email** en amont de l'évènement à [activites@oulangananyamba.com](mailto:activites@oulangananyamba.com) avec pour objet : **Participation à la nyamba en parade**, soit le jour de la parade à la **MJC de M'gombani jusqu'à 9h. Après 9h, l'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription.**

Le nombre de chars participant à ce concours est limité à 30.

#### **Article 4 : CIRCUIT DE LA PARADE**

Le départ de la parade se fera à la MJC de M'gombani, suivra la RN2 pour arriver sur le parvis du Comité du Tourisme de Mamoudzou en passant par l'amphidrome. La MJC de M'gombani sera disponible dès la veille de l'évènement pour la mise en place des chars pour le lendemain, si des participants le souhaitent.

#### **Article 5 – APPEL A CANDIDATURE POUR UNE MISE A DISPOSITION DE CHAR**

Les organisateurs mettent à disposition 3 chars (uniquement la structure à 4 roues) pour participer à cette parade. Un appel à candidature sera lancé pour déterminer les 3 participants qui bénéficieront de ces structures. Le détail de l'appel à candidature est diffusé en annexe de ce règlement.

#### **Article 6 – DESIGNATION DES GAGNANTS**

Les gagnants seront désignés le jour de la parade. Les organisateurs mettront en place un jury qui notera les participants selon une grille d'évaluation basée sur les critères d'évaluations définies dans l'article 3. Les membres du jury désigneront après délibération le participant gagnant.

Selon le nombre de participations, les organisateurs se réservent le droit de regrouper les participants par catégories (entreprise, association, scolaire, groupe de jeunes moins de 25 ans ...)

#### **Article 7 – CAS DE FORCES MAJEURS / RESERVES**

Les organisateurs :

- se réservent le droit de modifier ou d'annuler le concours ou tout dispositif, programme, plan ou tout autre élément lié directement ou indirectement au concours, à tout moment et pour toute raison si cela est jugé nécessaire.
- se déchargent de toutes responsabilités en cas d'évènement majeur empêchant le bon déroulement du concours.

#### **Article 8 – REGLES DE SECURITE ET DE BONNE CONDUITE**

Tous les participants devront **respecter les règles de sécurité instaurées par les organisateurs et par les autorités compétentes lors de l'évènement.**

- MESURES GENERALES :

Les organisateurs sont responsables de la sécurité lors de la manifestation. A cet effet, ils désigneront un groupe de responsables de la sécurité sur site (police municipale, la gendarmerie, bénévoles de l'association...). Le responsable de la sécurité a comme rôle la diffusion, la bonne compréhension et l'application des présentes consignes.

Les organisateurs remettront, au moment de l'inscription des participants, **une copie de la présente annexe à chaque groupe participant.**

Le jour de l'événement, les organisateurs et/ou le responsable de la sécurité sur le site disposera d'une liste à jour et définitive **contenant les noms et numéros de GSM permettant de contacter à tout moment l'interlocuteur de chaque participant à la parade.**

Afin de garantir la sécurité des participants et du public pendant le déplacement de la parade, il y a lieu de prévoir, en nombre suffisant, des « référents sécurité » identifiables (non déguisés et équipés de gilets fluo) qui auront pour missions :

- de maintenir une distance de sécurité entre le public et les chars ;
- d'alerter les secours en cas d'incident/accident. A cet effet, les organisateurs réaliseront et distribueront des consignes claires en la matière.

- MESURES RELATIVES A LA SECURITE :

- Il est interdit d'utiliser des pétards, fumigènes, fusées et autres artifices, du liquide ou du gaz inflammable ou tout autre matériel ou produit dangereux.
- Il est interdit de monter ou de descendre d'un char quand celui-ci est en mouvement.
- Une distance de sécurité de 10 m entre les chars sera respectée ;
- Les chars participants à la parade auront une largeur maximale de 2m, hauteur maximale de 3 m, longueur maximale de 5 m.

Les partenaires organisateurs :



# La Nyamba en parade

## Appel à candidature pour la mise à disposition de la base de char

### Préambule

L'association Oulanga Na Nyamba organise une journée événementielle nommée « **la Nyamba en parade** », un défilé de chars décorés pour la mise en valeur de la tortue marine en tant que patrimoine naturel commun le **29 avril 2023**. L'objectif de cet événement est de fédérer et de mobiliser les forces vives autour de la **valorisation de la tortue marine**, pérenniser et développer les actions visant à renforcer la place de la tortue marine comme élément du patrimoine naturel commun. Cet appel à candidature est destiné à ceux qui souhaitent avoir une mise à disposition de char (la structure à 4 roues) à décorer. 3 (trois) chars seront disponibles pour les meilleures candidatures.

### Public éligible :

Le public éligible pour prétendre à une mise à disposition de char sont les suivants :

- les associations de moins de 150 adhérents
- les groupements de jeunes
- les groupements de quartier/village
- les scolaires (primaires, collège et lycée) avec des adultes encadrants

### Les modalités de candidatures :

Les groupes souhaitant candidater peuvent soumettre leur candidature via le formulaire en ligne ci-après : [Formulaire de candidature](#)

*Si le lien du formulaire ci-dessus ne fonctionne pas copiez/collez le lien ci-dessous dans une barre d'adresse de votre navigateur : <https://forms.gle/N3fBWfrwVGH7xsGj9>*

Les candidats peuvent également prendre rendez-vous avec l'association Oulanga na Nyamba pour candidater : [activites@oulangananyamba.com](mailto:activites@oulangananyamba.com) – 06 39 66 77 06

**Période de candidature :** du 04 novembre au 30 novembre 2022

Une commission sera organisée et les lauréats seront annoncés la mi-décembre 2022.